MUNICIPALITÉ DE
Saint-Clet

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 233 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 233 modifiant le règlement numéro 219 déterminant les modalités de publication des avis publics, a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2025.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Clet, ce 15e jour du mois d'octobre 2025.

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière